AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2512
FR0000120172-FS1052

26 octobre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 octobre 2017, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 octobre 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir 43 282 646 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et 4,48% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Bank of America, NA	21 298 274	2,75	21 298 274	2,21
Merrill Lynch International	20 368 904	2,63	20 368 904	2,11
Managed Account Advisors	1 606 473	0,21	1 606 473	0,17
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	8 995	ns	8 995	ns
Total Bank of America Corporation	**43 282 646**	**5,59**	**43 282 646**	**4,48**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR sur le marché et de l'augmentation du nombre de contrats financiers à dénouement physique et monétaire portants sur les actions CARREFOUR.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 4 650 000 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 3 350 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de 7 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 15 décembre 2017 et le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix compris entre 18 € et 24 € par action CARREFOUR, et (ii) 1 300 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de 6 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 17 novembre 2017 et le 21 décembre 2018 à des prix compris entre 16 € et 24 € par action CARREFOUR ;

- la société Bank of America, NA a précisé détenir 20 425 224 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 2 053 479 actions CARREFOUR résultant de la détention de 47 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 4 mai 2020 et le 6 juillet 2021 et exerçables au prix 36,72 € par action CARREFOUR, et (ii) 18 371 745 actions CARREFOUR

[1] Sur la base d'un capital composé de 774 677 811 actions représentant 965 787 828 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

résultant de la détention de 48 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 et exerçables au prix 21,32 € par action CARREFOUR ; et

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 60 132 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 4 486 429 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 232 328 actions au titre d'un contrat « *cash-settled forward* » à dénouement en espèces, exerçables le 26 octobre 2017, et (ii) 4 254 101 actions au titre de 27 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 27 octobre 2017 et le 25 octobre 2019 ; et

- la société Bank of America, NA a précisé détenir 862 641 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) au titre de 3 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 25 juillet 2019 et le 25 octobre 2019.